

OPÉRATION WUAMBUSHU - CE QU'IL FAUT SAVOIR

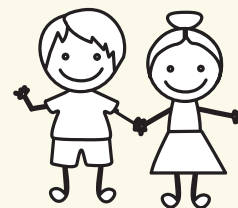
Dans quel cas ma situation administrative interdit-elle mon expulsion ?

Quels documents préparer pour justifier de ma situation ?

JE SUIS UN ÉTRANGER EN SITUATION RÉGULIÈRE ET NON EXPULSABLE SI :



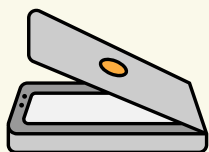
- **J'ai un titre de séjour** → J'ai sur moi ma **pièce d'identité et mon titre de séjour**. Je fais une copie numérique et une copie papier et je les confie à une personne de confiance.
- **Je suis demandeur d'asile en procédure** → Je garde sur moi ma **pièce d'identité et l'attestation de demande d'asile de la préfecture**. Je fais une copie numérique et une copie papier et je les confie à une personne de confiance.
- **Je bénéficie du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire** → Je garde sur moi mon titre de séjour. Je fais une copie numérique et une copie papier et je les confie à une personne de confiance.
- **Je suis mineur et je suis interpellé seul ou avec un adulte qui n'est pas mon représentant légal** → Je garde en permanence un **document d'identité** sur moi. Une pièce d'identité avec photographie ou, à défaut, un **acte de naissance**. Je garde également sur moi mon **certificat de scolarité** ou mon carnet de correspondance si je suis scolarisé. Faire une copie numérique et une copie papier et les confier à une personne de confiance. Si je suis interpellé(e) par la police ou la gendarmerie, je préviens tout de suite un adulte (parents, école, association...).



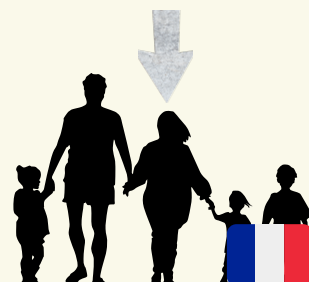
JE SUIS UN ÉTRANGER NON EXPULSABLE SI :



- **Je suis marié(e) CIVILEMENT à un français depuis au moins 3 ans** → Je réunis les **preuves du mariage** et de la **communauté de vie** depuis (attestations de l'entourage, déclaration commune d'impôts...). Je fais une copie numérique et une copie papier de ces documents et j'en donne une à une personne de confiance.

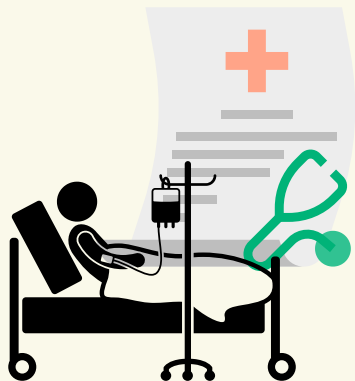


- **Je suis parent d'un ou plusieurs enfant(s) français mineur(s) qui réside(nt) en France** → Je conserve toujours sur moi la **preuve de filiation** (livret de famille, acte de naissance de l'enfant) et la carte d'identité française du/des enfant(s) (ou le certificat de nationalité si la carte n'a pas été faite). Je pense à en faire des copies numérique et papier et à les confier à une personne de confiance.



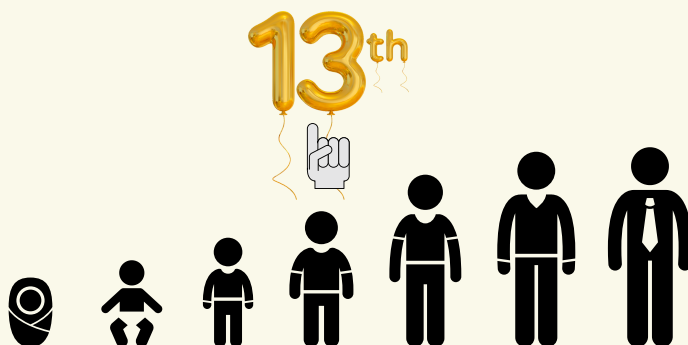
- Je dois aussi justifier de **contribuer à l'éducation de mon enfant** depuis au moins 2 ans ou depuis sa naissance (par exemple: **preuves de paiement des collations à l'école, les tickets de caisse d'achat de fournitures scolaires, de vêtements, de lait...**). Je conserve bien les preuves, je les prends en photo et je les envoie à la même personne de confiance. Je peux ajouter à mon dossier des témoignages écrits par des personnes de la famille et du voisinage attestant de ma prise en charge de l'enfant et de son éducation au quotidien. **Attention toute attestation doit être accompagnée de la copie de la pièce d'identité de la personne qui la signe.**





- **Je suis une personne gravement malade et mon état nécessite une prise en charge médicale dont je ne peux pas bénéficier dans mon pays d'origine** → j'ai un **certificat médical** attestant que je souffre d'une maladie qui est incompatible avec les conditions de rétention ou d'expulsion ou qui nécessite des soins particuliers auxquels je n'ai pas accès dans mon pays d'origine.

- **Je suis né(e) ou entré(e) en France avant l'âge de 13 ans** → Je réunis mon acte de naissance, mes documents d'identité et **tous mes documents apportant la preuve de ma présence sur le territoire depuis au plus l'âge de 13 ans** (certificats de scolarité, bulletins scolaires, diplômes, factures, carnet de santé..). Je fais une copie numérique et une copie papier de ces documents et j'en confie un exemplaire à une personne de confiance.



EN CAS D'INTERPELLATION ET DE PLACEMENT EN RÉTENTION:

AU SEIN DU CENTRE DE RÉTENTION J'AI LE DROIT :

1. **DE CONTACTER DES PROCHES OU UN(E) AVOCAT(E)**
2. **D'ACCÉDER À UN MÉDECIN OU INFIRMIER(E)**
3. **DE FAIRE UN RECOURS CONTRE LA DÉCISION DONT JE FAIS L'OBJET**
4. **DE RENCONTRER LES ASSOCIATIONS SOLIDARITE MAYOTTE OU MLEZI MAORE**
5. **DE DEMANDER L'ASILE SI JE SUIS MENACÉ DANS MON PAYS D'ORIGINE**

Autres documents utiles : Preuves de la présence en France et de tentatives antérieures de régularisations, récépissés, accusés de réception de demandes de titres de séjour, déclaration d'impôt, carnet de santé, ordonnances, contrats de travail, fiches de paie, carte de membre d'une association locale, convocations au tribunal.